

HISTORIQUE ET EVOLUTION DU PROJET D'IMPLANTATION DE 6 EOLIENNES SUR LE SITE DU « HAUT DES LANDES »

- 21/06/2001** : Le Conseil Municipal autorise la Sté OTSWIND pour l'étude d'implantation d'une ferme éolienne sur le site du Haut des Landes., Il autorise également l'implantation d'un mât de mesure sur le terrain communal
- 10/10/2001** : Le conseil municipal autorise la signature d'une promesse de bail pour les parcelles communales B80 et B213, le conseil charge Mr le Maire de prendre contact avec les propriétaires concernés.
- 27/11/2003** : Le conseil municipal la reprise du projet par la Sté H2ION pour les parcelles communales B80 et B213.
- 13/05/2004** : Le conseil Municipal autorise la signature d'une promesse de bail avec la Sté H2ION pour les parcelles communales B80 et B213
- 10/06/2004** : Présentation du projet par Mr REGNIER de la Sté H2ION au conseil municipal.
- 11/04/2005** : Modification des emplacements en conservant les deux éoliennes sur les terrains communaux. Le conseil municipal autorise la reprise du projet par la Ste St LAURENT (CEPE du COTENTIN) représentée par Mr CHARMY et autorise la signature d'une promesse de bail avec la CEPE du COTENTIN.
- 28/08/2006** : Présentation du nouveau projet par Mrs CHARMY et LORRAIN de la Sté CEPE du COTENTIN au conseil Municipal.
- 07/09/2006** : Le conseil Municipal autorise la Ste CEPE du COTENTIN à déposer une demande de permis de construire sur les parcelles communales B80 et B213
- 15/09/2006** : Information publique à la salle de St Maurice en Cotentin pour la présentation de l'avancement du projet éolien.
- 09/10/2006** : Rencontre de Mr. FRIGOUT D. avec M. le Maire, le 1^{er} Adjoint et le 2^{ème} Adjoint.
- 12/12/2006** : Rencontre des membres du bureau de l'association « La Haye d'Ectot sans éoliennes » en début de séance d'une réunion de travail entre le porteur du projet et le conseil municipal.
- 30/03/2007** : Dépose de sept permis de construire pour 1 poste de livraison et 6 éoliennes sur le site du « Haut des Landes »
- 31/03/2007** : Le conseil municipal autorise la CEPE du COTENTIN à l'utilisation des chemins ruraux et des voies communales.